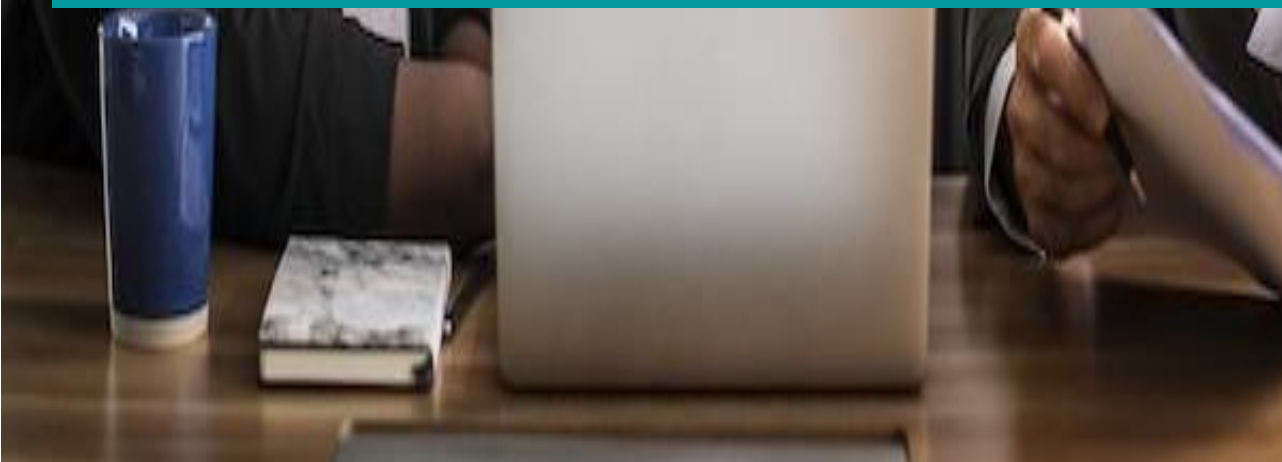




Fonction RH et référent harcèlement sexuel

PROGRAMME DE FORMATION



FONCTION RH RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles juridiques et pratiques nécessaires
- Appliquer les obligations et interdictions légales sanctionnées par la jurisprudence
- Prendre en compte ses moyens d'actions, ses prérogatives et ses obligations en droit pénal et en droit du travail (face au harcèlement et agissements sexistes)
- Prévenir pour sécuriser les salariés, l'entreprise et l'employeur
- Collaborer avec le référent harcèlement sexuel du CSE

CONTENU DE LA FORMATION

MISE AU POINT SUR LES DISPOSITIONS JURIDIQUES LIÉES AU HARCELEMENT SEXUEL

- Rappels concernant le code du travail et le code pénal conjugués et emmêlés (lois des 8 août 2012, 17 août 2015, 8 août 2016) et loi Schiappa du 3 août 2018
- Assimiler les deux définitions du harcèlement sexuel et les risques de l'ambigu avec l'incompréhension courante de l'opinion
- Notion sur le harcèlement moral
- Distinguer les agissements sexistes
- Savoir établir leurs liens avec le harcèlement moral et les discriminations interdites
- Quels écarts entre le code pénal et celui du travail ?
- Jurisprudence et débats
- Points particuliers sur le code de la sécurité sociale
- Se représenter les devoirs de l'employeur dans son obligation générale de sécurité
- Gérer l'intervention des autres acteurs : médecin et psychologue du travail, agent de contrôle de l'inspection du travail, le référent harcèlements du CSE ...

RESPECTER L'OBLIGATION DE NOMMER UN REFERENT HARCELEMENT SEXUEL - AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Élire le référent CSE : qui ? Pour quelles missions ? Pour combien de temps ?
- Dans quelles conditions de droit et de faits ?
- Qui nommer ? Comment ? Pour quelles activités ?

IDENTIFIER UN CAS DE HARCELEMENT SEXUEL

- Repérer les signaux d'alerte
- Reconnaître un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
- Que faire lorsque le signalement est fait par une tierce personne ? Comment orienter la victime ? Comment aborder le sujet avec le harceleur suspecté ?

PROFIL DES STAGIAIRES

- Personnels des services Ressources Humaines
- Acteurs de la prévention interne

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situations réelles
- Formulaire d'évaluation de la formation

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DURÉE

1 jour soit 7 heures

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Yann THOMAS
(Ergonome/IPRP)

Jean-Michel MICHEL
(Directeur opérationnel)